



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le 4 avril 2016 à 19 h 30 à l'édifice municipal sis au 284 boul. Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Madame Dominique Gaudreau

Messieurs Jean-François Pelletier
 Denis Proulx
 Alexandre Jolicoeur
 Raymond X. Caron
 Fernand Poitras

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Caron, maire.

Colette Lord agit à titre de secrétaire.

088-04-2016

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Sous réserve d'y ajouter le point suivant :

– Sollicitation – Comité de Liturgie Notre-Dame de Bonsecours;

il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Raymond X. Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que présenté, le projet d'ordre du jour suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 7 mars 2016;
3. Nomination d'un maire suppléant;
4. Adoption du règlement n° 194-2016 concernant les animaux et abrogeant le règlement n° 1332011;
5. Dépôt du certificat des résultats de la période d'enregistrement du règlement n° 193-2016 (Art. 557 LER);
6. Demande de dérogation mineure – 165, rue Couillard;
7. Modification de la résolution n° 238-09-2015 – Demande de modification de la zone à risque – Conseil d'établissement de l'école St-François-Xavier;
8. Reconduction – Entente avec Campor;
9. Renouvellement – Contrat d'entretien – Groupe électrogène – Station de pompage – Usine de production d'eau potable;
10. Résultat des soumissions – Adjudication de contrat – Acquisition de matériaux granulaires;
11. Résultat des soumissions – Adjudication de contrat – Pavage – Chemins municipaux;



N° de résolution
ou annotation

12. Demande d'appui – Soutien à la municipalité de Tadoussac afin d'assurer la pérennité de son industrie touristique – Association des plus beaux villages du Québec;
13. Autorisation de renouvellement – Contrat d'assurance – Mutuelle des municipalités du Québec;
14. Autorisation d'achat – Chaînes de lavage – Xylem – Usine de traitement des eaux usées (PP 1);
15. Demandes d'aide financière :
 - Coop Saute-Mouton;
 - CACLI;
 - Musée maritime du Québec;
 - La Course des Pionniers;
 - Les Nouveaux sentiers de la MRC de L'Islet;
 - Coopérative jeunesse de services de L'Islet / St-Cyrille 2016;
16. Acceptation des états financiers – Municipalité;
17. Acceptation des états financiers – Camping Rocher Panet;
18. Adoption des comptes et des différents documents financiers;
Municipalité : 476 884.08 \$
19. Correspondances :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Avis de non-conformité – Règlement sur la qualité de l'eau potable;
Ministère de la Sécurité publique	Rapport d'enquête – Incendie Résidence du Havre à L'Isle-Verte;
Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches Maisons d'hébergement de Saint-Eugène	Disponibilité d'un défibrillateur externe automatisé (DEA) au CHSLD de Saint-Eugène, situé au 4 rue de la Madone;
Municipalité de Saint-Aubert	Refus – Proposition d'adhérer à un regroupement de municipalités visant à la collecte et le transport des matières résiduelles (Co-Éco);
Fondation du Cégep de La Pocatière;	Demande d'appui financier – Campagne majeure de financement;
20. Varia;
21. Période de questions;
22. Levée de l'assemblée.

089-04-2016

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2016 :

Il est proposé par monsieur Fernand Poitras, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance tenue le 7 mars 2016.



N° de résolution
ou annotation

090-04-2016

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT :

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'adoption de la résolution numéro 004-01-2016, monsieur Raymond X. Caron a été nommé à titre de maire suppléant, et ce, pour une période de trois mois;

CONSIDÉRANT QUE ce délai est expiré et qu'il y a lieu de nommer un successeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Gaudreau, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Jean-François Pelletier, conseiller au siège n° 2, soit nommé maire suppléant, et ce, pour les mois d'avril, mai et juin prochain.

091-04-2016

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 194-2016 CONCERNANT LES ANIMAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 133-2011 :

Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur, appuyé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement n° 194-2016 concernant les animaux et abrogeant le règlement n° 133-2011.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PÉRIODE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT 183-2015 (ART. 557 LER) :

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le certificat relatif à la période d'enregistrement de signatures du règlement 193-2016 modifiant le règlement n° 183-2015 décrétant une dépense et un emprunt pour un montant de 500 000 \$ et financer le programme de mise aux normes des installations septiques, lequel certificat se résume ainsi :

- Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement 193-2015 est de 1 541.
- Le nombre de demandes inscrit requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 165.
- Le nombre de signatures apposées est de 0.

La secrétaire déclare que le règlement 183-2015 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

092-04-2016

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 165, RUE COUILLARD :

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 165 rue Couillard ont déposé une demande de dérogation mineure devant permettre la construction d'un garage à une distance de 6,26 m de l'emprise de la rue Notre-Dame au lieu du 6,75 m établi au règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située à l'angle des rues Notre-Dame et Couillard;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du garage à 6,75 m impliquerait le déplacement des jeux existants dont les assises de béton sont enfouies dans le sol, créant ainsi aux demandeurs des inconvénients importants;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation à 6,26 m respecterait l'alignement existant des bâtiments avoisinants;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable déposée par le comité consultatif d'urbanisme;



N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Gaudreau, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter une dérogation afin de permettre de réduire la marge adjacente à la rue Notre-Dame à 6,26 mètres au lieu de 6,75 mètres et ainsi autoriser la construction du garage projeté.

093-04-2016

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION N° 238-09-2015 – DEMANDE DE MODIFICATION DE LA ZONE À RISQUE – CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE ST-FRANÇOIS-XAVIER :

CONSIDÉRANT QUE les zones scolaires considérées à risque sont définies par la Commission scolaire comme un secteur géographique non admissible au transport scolaire en raison d'une distance de marche inférieure à celle fixée, mais où le déplacement des élèves comporte des conditions particulières et qui présente un risque pour leur sécurité;

CONSIDÉRANT QUE le secteur de la route 285 compris entre le 43 du boulevard Nilus-Leclerc et la jonction de la route 132, de même que le numéro civique 33 du chemin Valaire Landry sont considérés à risque, et ce, en raison d'une circulation accrue de véhicules de tous genres et de la situation géographique de la route;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud d'ajouter à la liste des zones à risque reconnues en matière de transport scolaire, la section comprise entre le numéro civique 43 du boulevard Nilus-Leclerc jusqu'à la jonction de la route 132, de même que le numéro civique 33 du chemin Valaire Landry.

Il est de plus résolu de préciser que cette résolution annule et remplace celle portant le numéro 238-09-2015.

094-04-2016

RECONDUCTION – ENTENTE AVEC CAMPOR :

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau, appuyé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler, pour une période d'un an, l'entente intervenue avec la compagnie Campor inc. à l'égard des modalités d'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux de la Municipalité de L'Islet.

095-04-2016

RENOUVELLEMENT – CONTRAT D'ENTRETIEN – GROUPE ÉLECTROGÈNE – STATION DE POMPAGE – USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE :

Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, au montant de 536.95 \$ plus taxes, la proposition déposée par la compagnie Génératrice Drummond, pour l'entretien de la génératrice installée au poste de pompage # 4 en bordure de la rue Kérouac, le tout selon les spécifications suivantes :

Entretien préventif : 409.75 \$ plus taxes

- Changement d'huile et des filtres
- Inspection complète des composantes mécaniques et électriques
- Essais de démarrage automatique
- Vérification sommaire de l'inverseur automatique
- Remise d'un rapport détaillé

Pièces d'entretien : 127.20 \$ plus taxes

- Huile à moteur



N° de résolution
ou annotation

096-04-2016

- Filtres à carburant
- Additif à carburant

**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS – ADJUDICATION DE CONTRAT –
ACQUISITION DE MATÉRIAUX GRANULAIRES :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a formulé des demandes de soumissions pour l'achat de matériaux granulaires;

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres stipule que le contrat sera octroyé au soumissionnaire ayant présenté le prix le plus bas pour chacun des agrégats demandés;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions déposées :

Description	Excavation Louis Richard inc.	Construction B.M.L. Division de sintra inc.
MG-20A	-----	9.75 \$ / tm
MG-20B	7.20 \$ / tm	7.75 \$ / tm
MG-112 brut	4.30 \$ / tm	5.50 \$ / tm
Pierre 100-200 mm	-----	14.75 \$ / tm
Pierre net ¾ »	-----	14.25 \$ / tm
Gravier tamisé 0- 1¼ »	5.20 \$ / tm	5.75 \$ / tm
Sable classe A	-----	5.50 \$ / tm
Sable classe B	5.60 \$ / tm	4.00 \$ / tm
Terre à pelouse tamisée	-----	-----

EN CONSÉQUENCE' il est proposé par monsieur Fernand Poitras, appuyé par monsieur Raymond X. Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat des matériaux granulaires selon le tableau suivant :

Description	Excavation Louis Richard inc.	Construction B.M.L. Division de sintra inc.
MG-20A		9.75 \$ / tm
MG-20B	7.20 \$ / tm	
MG-112 brut	4.30 \$ / tm	
Pierre 100-200 mm		14.75 \$ / tm
Pierre net ¾ »		14.25 \$ / tm
Gravier tamisé 0- 1¼ »	5.20 \$ / tm	
Sable classe A		5.50 \$ / tm
Sable classe B		4.00 \$ / tm
Terre à pelouse tamisée	-----	-----

097-04-2016

**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS – ADJUDICATION DE CONTRAT – PAVAGE –
CHEMINS MUNICIPAUX :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a formulé des demandes de soumissions pour la réalisation de travaux de pavage sur les chemins municipaux;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions déposées :



N° de résolution
ou annotation

TRAVAUX À EFFECTUER : POSE MÉCANIQUE DE PAVAGE (TYPE D'ENROBÉ BITUMINEUX EB-10-C ET EB-10-S)		
QUANTITÉ : 1 200 TONNES		
Nom du soumissionnaire	Prix / tm	Sous-total
Construction BML inc.	84.30 \$	101 160.00 \$
Entreprises J.R. Morin inc.	115.00 \$	138 000.00 \$
Les Constructions HDF inc.	103.22 \$	123 864.00 \$
Pavco inc.	88.00 \$	105 600.00 \$
P.E. Pageau inc.	80.90 \$	97 080.00 \$
Les Entreprises Lévisiennes inc.	85.95 \$	103 140.00 \$
Construction & Pavage Portneuf inc.	83.75 \$	100 500.00 \$

N.B. : Les taxes ne sont pas incluses dans les prix soumis.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Raymond X. Caron, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder à la compagnie P.E. Pageau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de pavage sur les chemins municipaux.

098-04-2016

DEMANDE D'APPUI – SOUTIEN À LA MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC AFIN D'ASSURER LA PÉRENNITÉ DE SON INDUSTRIE TOURISTIQUE – ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC :

- CONSIDÉRANT l'importance du rôle que jouent les municipalités dans l'économie de leur région respective et que les membres du conseil municipal de la Municipalité de L'Islet souhaitent affirmer leur détermination à assurer la souveraineté de leurs actions de consolidation et de développement de leur économie;
- CONSIDÉRANT QU' en vertu des règles qui régissent les municipalités du Québec, toute municipalité locale peut adopter un plan de développement économique;
- CONSIDÉRANT QU' elle peut, par règlement, régir ses activités économiques;
- CONSIDÉRANT QU' elle doit assurer la vitalité économique de son territoire;
- CONSIDÉRANT QU' une municipalité ou une organisation paragonnementale ne peut et ne doit s'immiscer dans les efforts de développement d'une autre entité municipale en brimant ses droits à la libre concurrence;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Islet appuie la Municipalité de Tadoussac dans sa démarche afin d'assurer la souveraineté de son développement.

099-04-2016

AUTORISATION DE RENOUELEMENT – CONTRAT D'ASSURANCE – MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC. :

- CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance datée du 7 janvier 2015, la Mutuelle des municipalités du Québec confirme qu'une ristourne de 4 000 000 \$ a été votée pour l'année 2015, rappelle quelques modalités à l'égard des réclamations et précise que tous les contrats d'assurance contiennent des exclusions;
- CONSIDÉRANT QUE la couverture d'assurance offerte par la MMQ à la Municipalité de L'Islet n'échappe pas à cette règle et exclut entre autres :



N° de résolution
ou annotation

- les dommages corporels subis à la suite de concours, compétitions ou démonstrations d'adresse impliquant l'usage de tout véhicule automobile ou des animaux;
- la responsabilité découlant de l'organisation, la gestion, la commandite d'un sport extrême;
- la fourniture des lieux ou équipements se rattachant aux activités ci-dessus;
- l'éclairage de rues (ex. : verglas - tornade);
- les bornes-fontaines (dommages causés par un tiers, suivi d'un délit de fuite);
- la pollution engendrée par une fuite des bassins d'eaux usées;
- l'avenant C-21 concernant l'implication des administrateurs dans la prise de décision;
- l'assurance accident des cadres et dirigeants;
- l'assurance accident des bénévoles;
- les équipements non attachés aux véhicules de déneigement ou aux camions à gravier;

CONSIDÉRANT QUE, tel que demandé par la MMQ, ce document a été soumis à l'attention des membres du conseil pour approbation ou modification des couvertures suggérées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Poitras, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à initialiser et signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet toutes les pages du document reliées aux exclusions mentionnées précédemment.

Il est de plus résolu d'autoriser, au montant de 85 379 \$, le paiement des frais de couverture des biens de la municipalité, et ce, pour l'année 2016.

100-04-2016

AUTORISATION D'ACHAT – CHÂÎNES DE LEVAGE - XYLEM – USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (PP 1) :

Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur, appuyé par monsieur Raymond X. Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, auprès de la compagnie Xylem, l'achat de 2 sets de chaîne de levage en acier inoxydable pour les besoins de l'usine de traitement des eaux usées (PP 1), et ce, pour la somme de 1 321 \$ plus taxes.

101-04-2016

DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder et autoriser le paiement d'aide financière aux organismes ci-après décrits :

- Coop Saute-Mouton	3 000 \$
- CACLI	15 000 \$
- Musée maritime du Québec	25 000 \$ *
- La Course des Pionniers	3 000 \$
- Les Nouveaux sentiers de la MRC de L'Islet	100 \$
- Coopérative jeunesse de services de L'Islet / St-Cyrille 2016	1 000 \$



N° de résolution
ou annotation

* Tel que prévu lors de l'élaboration des prévisions budgétaires, une somme de 10 000 \$ sera prélevée à même les argents du Camping Rocher Panet pour la contribution consentie au Musée Maritime du Québec.

102-04-2016

ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS – MUNICIPALITÉ :

- CONSIDÉRANT QU' en vertu des articles 966 et suivants du Code Municipal, la Municipalité de L'Islet se doit de nommer un vérificateur externe pour au plus trois exercices financiers;
- CONSIDÉRANT QUE, tel que décrété par l'adoption de la résolution n° 362-11-2014, la firme Lemieux Nolet a produit et rédigé les états financiers en conformité avec les normes comptables du Canada et les critères établis par le gouvernement du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont obtenu toutes les informations et précisions jugées appropriées;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tels que présentés par la firme Lemieux Nolet, les états financiers préparés pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015, lesdits états affichant un surplus non affecté d'exercice de l'ordre de 91 361 \$ et un surplus accumulé non affecté de 202 095 \$.

103-04-2016

ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS – CAMPING ROCHER PANET :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers, d'accepter, tels que préparés par la firme comptable Lemieux Nolet, les états financiers du Camping Rocher Panet pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015, lesquels affichent un surplus d'exercice de l'ordre de 27 400 \$ et un surplus accumulé non affecté du même montant.

104-04-2016

ADOPTION DES COMPTES ET DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS FINANCIERS :

Il est proposé par monsieur Raymond X. Caron, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer en date du 24 mars 2016 pour la somme de 476 884.08 \$.

105-04-2016

AVIS DE NON-CONFORMITÉ – RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE – MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES :

- CONSIDÉRANT QUE le 22 septembre 2015, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) informait la Municipalité de L'Islet, qu'en vertu de l'article 3 du règlement sur la qualité de l'eau potable, la norme de 80 ug/l de la qualité de l'eau potable en matière de trihalométhane n'a pas été respectée;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité est consciente de cet état et que plusieurs milliers de dollars ont été investis depuis 2009 dans la rédaction de rapports d'analyse de toutes sortes;
- CONSIDÉRANT QUE le rapport daté de mai 2013 et intitulé : « Solutions au problème de formation des trihalométhanes dans l'eau potable » a été expédié au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

CONSIDÉRANT QUE tel que mentionné dans une lettre adressée au MDDELCC en date du 29 février 2016, la municipalité a effectué, à ce jour, plusieurs démarches visant à faire cheminer ce dossier jugé prioritaire par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur, appuyé par monsieur Raymond X. Caron et résolu à l'unanimité des conseillers de préciser au MDDELCC que la municipalité s'engage à réaliser les étapes suivantes :

- Demande de soumission pour l'étude préliminaire visant à vérifier la performance technique de la technologie de résine anionique pour le traitement de problématique de THM dans l'eau potable et les coûts afférents;
- Suivi des soumissions déposées et rédaction du rapport d'étude préliminaire, présentation au MDDELCC pour accord de principe;
- Appel d'offres pour le préachat de la technologie de type résine anionique;
- Demande de soumission pour le service d'ingénieur-conseil pour la rédaction des plans et devis de construction et l'expédition d'une demande de certification d'autorisation auprès du MDDELCC;
- Demande de soumissions pour l'exécution des travaux.

Il est de plus résolu de préciser que la municipalité entend se prévaloir des sommes provenant de TEQC 2014-2018 pour la réalisation de ces travaux.

106-04-2016

SOLLICITATION – COMITÉ DE LITURGIE NOTRE-DAME DE BONSECOURS

Il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un soutien financier de 325 \$ au comité de liturgie Notre-Dame de Bonsecours, et ce, dans le but de leur permettre de maintenir l'activité visant à souligner les anniversaires de mariage des citoyens de la municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.

107-04-2016

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

À 8 h 30, il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente assemblée soit et est levée.



N° de résolution
ou annotation

Je soussignée, Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées au cours de cette session.

Colette Lord
Colette Lord, directrice générale
et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par André Caron maire .

Par Colette Lord directrice générale et secrétaire-trésorière